

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

DIRECTION: FINANCES

RAPPORTEUR: M. Sofiane GHOZELANE

<u>OBJET</u>: BUDGET PRIMITIF ANNEXE OFFICE DU TOURISME - EXERCICE

2022

NOTE EXPLICATIVE ET DE SYNTHESE

Doté depuis juin 2019 d'un statut de régie avec autonomie financière, le budget annexe de l'office du tourisme s'équilibre à hauteur de 505 306.00 € pour sa section de fonctionnement et de 34 117.40 € pour sa section d'investissement.

Pour la partie recettes, ce budget intègre :

Sur sa section d'exploitation

- Le reversement de la taxe de séjour du budget principal pour 488 006 €. Il est à noter que ce dernier est en hausse de 25.8% par rapport au BP 2021 en raison de la fin probable de la crise sanitaire de la covid 19 et de ses répercussions sur le produit de la taxe de séjour ;
- Des ventes liées aux animations organisées par l'office du tourisme pour 12 000 € ;
- Le remboursement de 300 € par l'Etat au titre de la prime inflation versée en février 2022 aux agents gagnant moins de 2 000 € net par mois ;
- Des écritures d'ordre budgétaire pour 5 000 €.

Sur sa section d'investissement

 Des écritures d'ordre budgétaire à hauteur de 34 117.40 €. Composées du virement complémentaire et de la dotation aux amortissements, ces écritures d'ordre budgétaire visent à alimenter l'autofinancement.

Pour la partie dépenses, ce budget intègre :

Sur sa section d'exploitation

- Des charges à caractère général pour 196 750 € (dont 27 000 € de remboursement de frais au budget principal et 50 000 € de participation aux événements culturels (Par Has'ard) et sportifs (Oxytrail) ;
- Des charges de personnel pour 257 832.60 € (montant identique à 2021);
- Des redevances et des licences informatiques pour 16 606 € ;
- Des écritures d'ordre budgétaire à hauteur de 34 117.40 €. Composées du virement complémentaire et de la dotation aux amortissements, ces écritures d'ordre budgétaire visent à alimenter l'autofinancement.

Sur sa section d'investissement

- Des travaux visant à améliorer la fonctionnalité du site internet de l'Office du Tourisme pour 9 500 € :
- Diverses dépenses d'équipement visant à équilibrer la section d'investissement. S'élevant à 19 617.40 €, cette inscription budgétaire ne donnera lieu à aucune réalisation
- Des écritures d'ordre budgétaire pour 5 000 €.

Il est demandé au conseil communautaire :

D'approuver pour l'exercice 2022 le budget primitif annexe de l'office du tourisme arrêté comme suit :

Exploitation:

-Dépenses : 505 306.00 € -Recettes : 505 306.00 €

Investissement:

-Dépenses : 34 117.40 € -Recettes : 34 117.40 €